

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
VILLE DE CERET

Date de convocation :
19/11/2025

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 29
Présents : 21
Procurations : 06
Votants : 27

OBJET :

FINANCES

====

Demandes de subventions auprès de l'Etat, Agence Nationale du Sport, de la Région, du Département et de la Communauté de Communes du Vallespir
Requalification du stade Fondecave

En l'an deux mille vingt-cinq et le vingt-six novembre, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Michel COSTE, Maire.

Présents : M. COSTE Michel, Maire, Mme BARANOFF Brigitte, M. ANGULO José, Mme JUSTAFRE Stéphanie, M. DUNYACH Denis, M. BELTRAN José, Mme MENAHEM Sophie, Adjoints ; Mme BOISDRON Gisèle, Mme BENARD Gisèle, M. COSTE Jean-François, M. PREHAM Anthony, M. BERTHELOT Stéphane, Mme CAPEILLE Sandrine, Mme DUNYACH Monique, Mme BRISSAUD Mina, M. REDONDO Simon, Mme OHN Christiane, M. INGHAM John, M. PUIGMAL Patrick, Mme QUER Martine, M. PARAYRE Jean, Conseillers Municipaux.

Absent(s) ayant donné procuration :

Mme BOURDIN Géraldine, Conseillère Municipale à Mme MENAHEM Sophie, Adjointe, Mme BOISORIEUX Michelle, Conseillère Municipale à Mme DUNYACH Monique, Adjointe, M. CARLES Yves, Conseiller Municipal à M. BELTRAN José, Adjoint, Mme FERRIZ Paulette, Conseillère Municipale, à Mme BARANOFF Brigitte, Adjointe, M. BORREILL Philippe, Conseiller Municipal, à M. le Maire, Mme TORRENT Michèle, Conseillère Municipale à Mme QUER Martine Conseillère Municipale,

Absent(e) excusé(e) :

Mme LACOMBE Maria, Adjointe,

Absent(s) :

M. PLANES Jean-Jacques, conseiller municipal

Secrétaire de séance : M. REDONDO Simon

Vu la délibération n° 147/2024 du 18 décembre 2024, portant approbation des opérations et modalités de financement au titre des demandes de la commune de Céret a l'obtention de la DETR et de la DSIL pour l'exercice 2025,

Vu la délibération n° 78/2025 du 25 juin 2025, portant approbation des opérations et modalités de financement au titre des demandes de la commune de Céret a l'obtention de subvention auprès de l'état, de l'agence nationale du sport, de la région, du département et de la communauté de commune,

Considérant qu'il est nécessaire d'actualiser les plans de financement des projets concernés suite aux retours et actualités des financeurs et qu'à leurs demandes,

Considérant la politique volontariste de la commune en matière d'aménagements et d'organisation d'évènements sportifs et de soutien à la pratique du sport par et pour tous et la volonté en matière d'opération majeure à mettre en place avec la réfection du stade Louis Fontdecave déclinée en quatre tranches.

Il est proposé :

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – Détail Tranche 1

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 1 (2025) – 22 % -acquis	150 000,00 €
Conseil Départemental 66 PVD - 2025 21 %	144 000,00 €
Conseil Régional 37 %	246 000,00 €
Autofinancement - 20 %	135 000,00 €
Total	675 000,00 €

Les pourcentages appliqués sont des arrondis. Les montants font foi.

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – Détail Tranche 2

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 2 (2026) – 24 %	260 000,00 €
ETAT ANS – 9 %	100 000,00 €
Conseil Régional - 23%	254 000,00 €
Conseil Départemental PVD -2026 – 14%	150 000,00 €
CCV – Fonds de concours – 10 %	116 000,00 €
Autofinancement - 20 %	220 000,00 €
Total	1 100 000,00 €

Les pourcentages appliqués sont des arrondis. Les montants font foi.

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – Détail Tranche 3

FINANCEURS	Montant €
ETAT DETR 1 (2027) – 20%	200 000,00 €
Conseil Régional BCO 25%	250 000,00 €
Conseil Départemental BCO 2026 – 15 %	150 000,00 €
Communauté de Communes – 19.5 %	195 000,00 €
Autofinancement – 20.5 %	205 000,00 €
Total	1 000 000,00 €

Les pourcentages appliqués sont des arrondis. Les montants font foi.

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – Détail Tranche 4

FINANCEURS	Montant €
Conseil Régional BCO 27 %	250 000,00 €
Conseil Départemental BCO 2027 – 16 %	150 000,00 €
Communauté de Communes – 21 %	200 000,00 €
Autofinancement – 36 %	340 000,00 €
Total	940 000,00 €

Les pourcentages appliqués sont des arrondis. Les montants font foi.

SYNTHESE

REQUALIFICATION DU STADE FONDECAVE – projet global

FINANCEURS	Montant €
ETAT 16 %	610 000,00 €
ETAT ANS 2025 – 3 %	100 000,00 €
Conseil Régional - 27 %	1 000 000,00 €
Conseil Départemental ADES 2025 - 16 %	594 000,00 €
Communauté de Communes – 14 %	511 000,00 €
Autofinancement – 24 %	900 000,00 €
Total	3 715 000,00 €

Les pourcentages appliqués sont des arrondis. Les montants font foi.

LE CONSEIL MUNICIPAL
Entendu le rapport et après en avoir délibéré,
DECIDE
à l'unanimité
de ses membres présents ou représentés

- **D'APPROUVER** l'opération et modalité de financement des actions proposées,
- **D'APPROUVER** la demande auprès de l'Etat,
- **D'APPROUVER** la demande auprès du Conseil Régional,
- **D'APPROUVER** la demande auprès du Conseil Départemental
- **D'APPROUVER** la demande auprès de la Communauté des Communes
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous documents nécessaires s'y afférent.

Ainsi fait et délibéré à CERET, les jour, mois et an susdits.

Le Maire de CERET
Michel COSTE



Le Maire de CERET

CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux devant son auteur dans les deux mois à compter de sa notification. Elle peut également faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de sa publication.

Le secrétaire de séance,
Simon REDONDO

Envoyé en préfecture le 02/12/2025

Reçu en préfecture le 02/12/2025

Publié le

Berger
Levrault

ID : 066-216600494-20251126-DCM1422025-DE